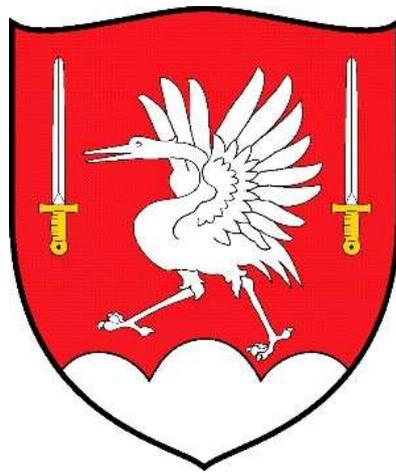


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Population de Bas-Intyamon	4
Vente de bois de feu	5
AVS – obligation de cotiser	6
Distribution de l'eau potable	7 et 8
Travaux réalisés par la commune	9, 10 et 11
Résultat du concours d'architecture de Villars-sous-Mont	12
Factures d'eau et d'épuration 2021	13
Mensuration officielle	14
Déchetterie d'Enney – horaires et travaux de déneigement	15
Risque d'incendie durant les fêtes	16
Corps des sapeurs-pompiers	17
GruyèreSolidaire	18
Service puériculture – Croix Rouge fribourgeoise	19 et 20
Ateliers d'échange petite enfance	21
Ski-Club Bourgo et Tour de France	22
Calendrier des sociétés	23
Horaires de l'administration et contacts	24

Alors que 2021 tire sa révérence, l'heure du bilan arrive et la satisfaction est grande devant la tâche accomplie.

*Mais il reste tant à faire, à découvrir, à explorer,
à s'émerveiller*

*Alors, à vous toutes et tous, nous adressons nos meilleurs vœux
pour cette Nouvelle Année 2022 !*

*Qu'elle vous apporte la force et la joie d'accomplir chaque jour de
belles choses !*

*Que ces fêtes de Noël soient douces pour vous, vos familles et
vos proches.*



Population Bas-Intyamon

2021 en quelques chiffres, c'est à ce jour : (Situation au 1^{er} décembre 2021)

Bas-Intyamon compte 1600 **résidents** au 1^{er} décembre 2021.

Selon les détails suivants :

Par secteurs :

- | | |
|---------------------|-----|
| • Enney | 805 |
| • Estavannens | 515 |
| • Villars-sous-Mont | 280 |

Par sexe :

- 804 hommes
- 796 femmes



Par nationalité :

- 1326 résidents de nationalité suisse
- 274 résidents de nationalité étrangère

Par tranche d'âges :

- 363 personnes sont âgées entre 0 et 17 ans
- 1237 personnes sont âgées entre 18 et 100 ans

Evénements d'état civil et mutations durant l'année :

- 19 naissances
- 8 décès
- 126 personnes arrivées
- 87 personnes parties

Vente de bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au 31 janvier 2022. Le bulletin doit être retourné au bureau communal de Bas-Intyamon à Enney.

Prix :

- **Fr. 74.00/stère quartiers feuillus vert (morceaux d'un mètre)**
- **Fr. 42.00/stère feuillus long vert**

Livraison : Fr. 20.00/stère pour les quartiers d'un mètre

-✂-----**BULLETIN D'INSCRIPTION**-----✂-

Nom -----

Prénom -----

Je commande :

..... **stère(s) quartiers feuillus vert**

..... **stère(s) feuillus long vert**

**Le transport est effectué par la commune (+ CHF 20.00/stère pour les quartiers d'un mètre).*

**Je m'occupe personnellement du transport.*

Signature :

.....

***Biffer ce qui ne convient pas**

AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2021, ce sont les personnes nées en 2003 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activités lucratives sont tenues de régler les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la *caisse cantonale de compensation* de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 956.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 478.00 (cotisation minimale) dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.



Information aux consommateurs

Qualité de l'eau année 2021

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

La commune de Bas-Intyamon alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 2 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés aux SAAV pour analyses et rapports

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamon

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source Bas-Intyamon entre 22 et 31 <u>fH°</u> .
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est entre 2 et 3 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l
Provenance de l'eau	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV).



Réseau de Grandvillard

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 21 et 22 ^{fH}
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de $2 \pm 0,1$ mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau	Réservoir des Marais, eau de source
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par néons UltraViolet (UV).

Plage des valeurs des degrés français

Degrés français (fH°)	0 à 7°	7 à 15°	15 à 25°	25 à 32°	32 à 42°
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Très dure

de 07 et 15 °fH : l'eau est "douce"

de 25 et 32 °fH : l'eau est "calcaire"

de 15 et 25 °fH : l'eau est "moyennement calcaire"

de 32 et 42 °fH : l'eau est "très calcaire"

Une eau très douce (0 à 7° ^{fH}) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » vos conduites avec le calcaire.

Un piquet est organisé dans le cadre du service des eaux. Il est atteignable entre 07h00 et 17h00 les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h / 24h pour une fuite ou une pollution.

026 981 81 08

Ainsi vous atteignez une des 3 personnes suivantes :

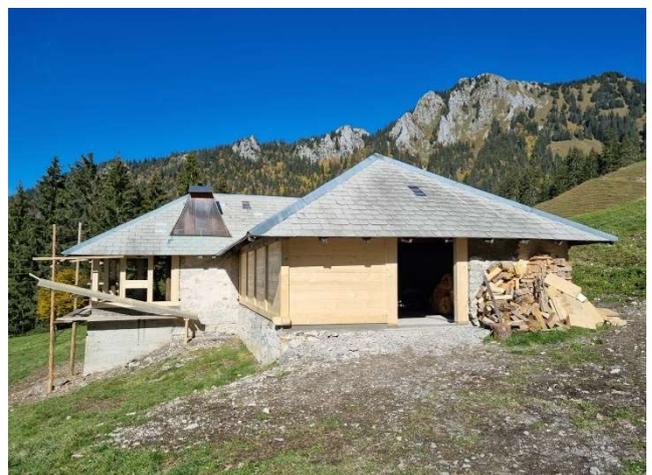
Grandjean Martial : Responsable surveillant de réseau

Chassot Charles : Surveillant de réseau

Jaquet Daniel : Suppléant

Les Fonds – Estavannens

Le chalet des Fonds à Estavannens a subi l'assaut des marmottes, qui ont vidé les soubassements; les parois de la partie écurie se sont effondrées durant l'été et il a fallu les refaire, en restaurant les sous-murs pour avoir une base solide et à niveau. Vu son mauvais état, le fonds de l'écurie a été bétonné pour consolider tout le chalet et empêcher les marmottes de revenir.



Sentier la Pacotère – Enney

Le tracé du sentier a été gratté car il était difficilement praticable par temps humide. Les matériaux ont été évacués, l'assiette du sentier aplanié, l'eau drainée et un géotextile a été installé avant de remettre des matériaux graveleux.

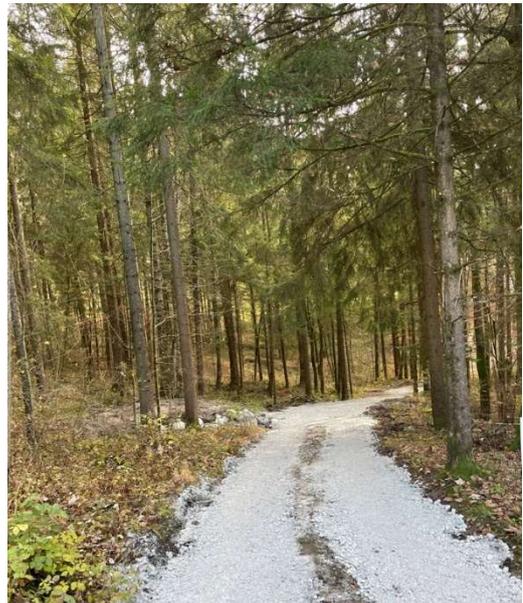
Ce tronçon de sentier pédestre est rendu plus beau qu'avant et un banc permet aux promeneurs de se reposer.



Petits plains – Estavannens

Dans le secteur des Petits Plains à Estavannens, le tuyau qui permettait au ruisseau de passer sous le chemin était trop petit et souvent l'eau du ruisseau débordait.

Ce passage a donc été refait, avec un tuyau plus grand, et une tête d'entrée pour le ruisseau. L'eau devrait ainsi suivre le lit du ruisseau sans déborder. Le chemin est ainsi protégé.



Concours d'architecture – Villars-sous-Mont – résultats



Le jury de l'association a délibéré le 20 septembre 2021 pour désigner le vainqueur du concours d'architecture.

16 projets ont été déposés dans les délais et, au terme de l'examen, c'est le projet « Crème triple » du bureau Philippe Le Roy Architectes à Nyon qui a remporté le concours.

Il a été retenu pour ses qualités d'implantation, de place et de transparence.

C'est maintenant à l'investisseur, l'entreprise JPF, de prendre la main et d'aller de l'avant avec ce projet, en vue de sa réalisation.

Factures d'eau et d'épuration 2021

Durant l'année 2021, l'administration communale a changé le logiciel informatique métier et toutes les données comptables et habitants ont été migrées vers ce nouvel outil.

Cependant, les informations nécessaires à la facturation de l'eau et de l'épuration ont dû être enregistrées manuellement et l'occasion a été saisie de :

- Mettre à jour les propriétés de chacun : numéro d'article foncier, surfaces
- Mettre à jour les surfaces en zone, selon le plan d'aménagement local approuvé l'an dernier par le canton.

Cela peut amener des différences dans le calcul des taxes d'épuration en fonction de la surface en zone.

La présentation de la facture a elle aussi changé. Nous n'avons plus la possibilité d'indiquer le détail des taxes incendies. Celles-ci sont comptées par tranches de CHF 100.00.

L'administration reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire.



Courrier Geosud – cadastration des bâtiments

La Confédération et les Cantons prévoient une mise à jour « périodique des données de la mesuration officielle servant de référence à bon nombre d'utilisateurs du secteur privé (planification, construction, tourisme, etc) et du secteur public (aménagement du territoire, planification des transports, agriculture, protection de l'environnement, etc.). Dans ce contexte, il s'agit d'assurer la qualité de ces données en corrigeant les éléments qui ne sont pas systématiquement mis à jour et les autres éventuelles lacunes.

Le service du cadastre et de la géomatique a mandaté le bureau Géosud SA à Bulle pour réaliser ces travaux sur les communes gruériennes qui n'ont pas fait l'objet d'une mensuration complète récente. Le mandat inclut notamment le contrôle des objets manquants sur le plan du Registre foncier et le report de ceux qui devraient y figurer. Des visions locales et, si nécessaire, le levé des objets concernés seront réalisés sur la fin d'année 2021 et dans le courant de l'année 2022. Ces contrôles ne concernent que la mise à jour de la mensuration officielle et sont indépendants de la police des constructions.

Pour les bâtiments dont le processus d'annonce aurait dysfonctionné, des frais de cadastration seront perçus directement par le Service du cadastre et de la géomatique, conformément aux art. 88 et 91 de la LMO et à l'Ordonnance fixant le tarif des frais de la cadastration des bâtiments. Cette facture sera adressée à la commune qui pourra, selon les cas, se faire rembourser auprès des propriétaires concernés.

Durant les travaux de MPD, les géomètres interviendront d'office sur les biens-fonds concernés, sur la base de l'article 20 de la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Ils s'annonceront lors de leur venue ou déposeront un courrier d'information dans la boîte à lettre en cas d'absence. Ils sont conscients de la situation sanitaire exceptionnelle. Les levés sont réalisés de manière autonome, à l'extérieur des bâtiments et ils prendront les mesures sanitaires nécessaires.



Horaires de la déchetterie d'Enney

Les horaires d'ouverture sont modifiés dès le 1^{er} décembre 2021 ainsi :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00

Travaux de déneigement – stationnement des véhicules

A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Prévenir le risque d'incendie durant les fêtes

Les bougies sont la deuxième cause d'incendies domestiques en Suisse. La plupart des incendies causés par des bougies durant les fêtes sont dus à un manque de surveillance. Quelques secondes suffisent aux couronnes de l'Avent et sapins de Noël pour prendre feu et causer de graves incendies.

Pour éviter que la magie de Noël ne tourne au cauchemar, voici quelques précautions à prendre avec vos décorations de Noël :

- Fixer le sapin sur un socle stable, de préférence dans un récipient rempli d'eau et humectez-le régulièrement
- Poser la couronne sur un support non inflammable
- Respecter une distance de 30 cm entre les bougies et les matériaux combustibles
- Placer un seau d'eau avec une balayette à proximité de la couronne de l'Avent et du sapin de Noël, afin de pouvoir les asperger si nécessaire
- Ne pas allumer de bougies sur un sapin ou une couronne sèche, au risque de créer une véritable torche

La règle d'or :

Eteignez toujours toutes les bougies avant de quitter la pièce





Sapeurs-pompiers Intyamou



Nos missions

- Lutte contre le feu
- Lutte contre les événements naturels
- Lutte contre les pollutions
- Sauvetage des personnes et des animaux

<https://www.118-info.ch>

Rétrospective 2021

Depuis le début de l'année et la création du CSPI Intyamou, nous sommes intervenus à 19 reprises pour un total de 330 heures et plus de 1200 heures de formation et de travail ont été effectuées.

- 4 x éléments naturels (tempête et inondation)
- 5 x défenses hydrocarbures
- 3 x feux de cheminées
- 4 x alarmes automatiques
- 2 x assistances techniques
- 1 x feu de végétation



GruyèreSolidaire

L'Association GruyèreSolidaire a été créée en décembre 2019 par une personne de profession infirmière, qui avait besoin de « prendre soin » autrement.

Cette Association, basée à Vuadens, s'étend sur l'ensemble du district et offre une épaule de confiance sur laquelle s'appuyer, une oreille professionnelle pour écouter. Les prestations sont les suivantes : (liste non-exhaustive) :

- Transport chez le médecin ou d'autres nécessités
- Soutien lors de fin de vie
- Soutien aux familles (dans le cas de maladie d'un des parents par ex.)
- Balade accompagnée
- Préparation de repas
- Courses
- Partage de moments simples pour combattre la solitude
- Soutien aux proches aidants

Le mot d'ordre est PRENDRE LE TEMPS.

Pour tout contact :

Martine Rime 079 289 00 31

L'Association a aussi besoin de soutien financier ; pour un éventuel don :

CH80 8080 8006 2263 1511 2

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2022
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Broc	Foyer "La Rose des Vents" Rue Nestlé 5 rez-de-chaussée	Le 2 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		11 juillet	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine		
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2 ^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		11 janvier	8 février	8 mars
		12 avril	10 mai	14 juin
		12 juillet	9 août	13 septembre
		11 octobre	8 novembre	13 décembre
Marsens	EMS Humilimont Rte d'Humilimont 60	Le 4 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		26 janvier	23 février	23 mars
		27 avril	25 mai	22 juin
		27 juillet	24 août	28 septembre
		26 octobre	23 novembre	28 décembre annulée
Le Pâquier	Route de l'Eglise 8 Bibliothèque rez-de-chaussée	Le 3 ^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre annulée
Rendez-vous de l'éducation Chaque 1er mercredi du mois				

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2022
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	21 mars
		18 avril annulée	16 mai	20 juin
		18 juillet	15 août annulée	19 septembre
		17 octobre	21 novembre	19 décembre
Sâles	Nutripassion Route de la Joretta 23 sous-sol	Le 3 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	18 mai	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		24 janvier	28 février	28 mars
		25 avril	23 mai	27 juin
		25 juillet	22 août	26 septembre
		24 octobre	28 novembre	26 décembre annulée

Rendez-vous de l'éducation

Bulle, Rue de la Sionge 67
rez-de-chaussée

Chaque 1er mercredi du mois
de 9h00 à 11h00



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83



Ateliers-échanges petite enfance

Janvier à juin 2022

Gratuit | Enfants bienvenus
COVID-19: places limitées, inscription conseillée



Thèmes | 1^{er} semestre 2022

Rendez-vous de l'éducation

Joié, frustration, peur & colère.
Comment accompagner mon enfant dans ses différentes émotions.
En collaboration avec Education Familiale.
Pour parents et enfants de 1 à 4 ans

1-2-3... Ecole!

Puis-je aider mon enfant à préparer son entrée en 1H?
Futurs petits élèves... Ensemble réfléchissons...
En collaboration avec Julie Benay Chambrenans d'ÉcolePlus.
Pour parents et enfants de 3 à 4 ans

J'allaite mon bébé...

Est-ce toujours si simple et naturel? Echanges entre parents et professionnelles sur notre vécu, nos doutes et questionnements.
En collaboration avec Chantal Déjeud, consultante en lactation.
Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Lecture d'étiquettes et sucres cachés

Comment orienter mon choix et évaluer la qualité des produits que je donne à mon enfant? Qu'est-ce que le nutri-score?
En collaboration avec une diététicienne de manger-bouger-fr.ch
Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

A la découverte de l'imaginaire et du langage

Atelier lectures et contes pour enfants avec vos bibliothèques régionales.
En collaboration avec les bibliothèques de Hauterive, Arvy et de la Broye fribourgeoise.
Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Yoga parent-enfant

Postures vitalisantes, détente profonde et respirations calmantes... les outils pour le bien-être de toute la famille.
En collaboration avec YOGA So-Ham, Marilyn Decey
Pour parents et enfants de 2 à 4 ans

Initiation au massage de bébé

Découvrons des mouvements qui mènent à la détente et qui renforcent le lien d'attachement. (Armerat deux linges de bain)
Atelier animé par une instructrice en massage bébé.
Pour parents et bébés de 0 à 1 an

Lieux et dates

Centre de puériculture de la Grayère	Centre de puériculture de la Sarline-Campagna	Centre de puériculture de la Broye
Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Avry-Bourg 2 1754 Arvy	Rue St-Laurent 5 1430 Estavayer

DE FÉVRIER À JUIN

Premier mercredi du mois	Premier jeudi du mois	Premier mardi du mois
De 9h à 11h	De 9h à 11h	De 9h à 11h

JANVIER

Mercredi 12	Jeudi 20	Vendredi 28
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

FÉVRIER

Mardi 22	Vendredi 11	Mercredi 16
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

MARS

Jeudi 17	Mardi 15	Lundi 14
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

AVRIL

Vendredi 1^{er}	Mercredi 13	Jeudi 7
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

MAI

Jeudi 12	Mardi 3	Mercredi 25
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

JUIN

Mercredi 8	Lundi 20	Mardi 28
De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h	De 9h30 à 11h

Permanence petite-enfance à l'Espace Famille à Bulle (Rte de la Pâla 137a).
Les 11.01.22 / 8.02.22 / 8.03.22 / 12.04.22 / 10.05.22 / 14.06.22.

Ski-Club Bourgo – Estavannens

Chers habitants,

C'est avec plaisir que le ski-Club du Bourgo à Estavannens vous invite à vous rendre sur son site internet : **skiclub-bourgo.ch**

Vous y trouverez diverses informations concernant la vie du ski-club telles que l'ouverture de sa saison hivernale, du 8 janvier au 20 mars 2022, les dates de gardiennage d'hiver et bien d'autres encore.

Le comité vous souhaite d'avance de belles fêtes de fin d'année.

Le comité

Tour de France

Ville Etape 2022 – commune d'Aigle



Le 10 juillet 2022, notre région aura la joie de voir transiter la caravane du Tour de France ; les cyclistes rejoindront Aigle à Châtel (France).

Cette manifestation sportive attire des milliers de spectateurs au bord des routes chaque année. Elle bénéficie d'une couverture médiatique internationale constituant une magnifique opportunité de valoriser les différents lieux parcourus.

Des informations complémentaires en relation avec la manifestation seront données en temps opportuns.

Calendrier des sociétés

26-31.12.2021	Ski-Club l'Aiglon Enney	Camp de ski à la Lécherette
05.02.2022	Sté de jeunesse d'Estavannens	Grand Après Ski – Chalet des Rez – Estavannens
12.02.2022	Harmonie Paroissiale Estavannens	Concert annuel à Broc
18-19.03.2022	Société de musique Albeuve/Enney	Concert annuel à Albeuve
09.04.2022	Société de jeunesse d'Enney	40 ans de la société
12 au 15 mai 2022	Société de musique Albeuve/Enney et Harmonie Paroissiale Estavannens	Fête des Musiques Gruériennes à Le Pâquier

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

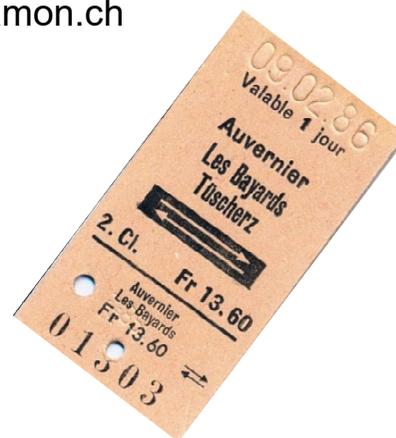
Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi/>

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

Ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont





COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36
1667 Enney

☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamou.ch

✉ commune@bas-intyamou.ch



Heures d'ouverture de l'administration communale:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Vacances d'Hiver du 23 décembre 2021 au 9 janvier 2022

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00

Vous pouvez obtenir le mémo déchets à l'accueil des déchetteries.